

Boulogne-sur-Mer,

Le 20 OCT. 2016

Monsieur Philippe LELEU
Président du Parc Naturel Régional
des Caps et Marais d'Opale
Maison du Parc – BP 22
62142 Colembert

Nos réf : KJD/JMP/DT/FS/GD/FD/AB 2016 n° 3432

Objet : ZAC habitat à Baincthun

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 12 septembre 2016, vous avez transmis votre avis sur le projet de création de la ZAC communautaire à vocation d'habitat « Les Pâturelles » sur le territoire de la ville de Baincthun, projet auquel le Parc Naturel est associé notamment à la mise en œuvre

Je note votre avis favorable en ce qui concerne l'urbanisation de ce site et vous en remercie.

A propos de l'intégration paysagère, un préverdissement est en effet prévu et nous notons de veiller à une bonne qualité des haies et plus généralement des plantations à réaliser. En ce qui concerne l'implantation des habitations et notamment leurs hauteurs dans le contexte de terrains en pente, cette question est bien prise en considération et nous sommes accompagnés par un architecte et un paysagiste. De même, la question de la bonne exposition des logements, pour des questions de récupération de calories solaires et d'ombres portées fait d'ores et déjà partie des réflexions.

La partie espace naturel du projet fait encore l'objet de réflexion. Elle doit accueillir une majeure partie de la gestion des eaux pluviales et permettre un cheminement doux entre les futurs logements et la place de l'église où se situent actuellement une boulangerie et un projet de petit pôle commercial.

En ce qui concerne les voies et la place de la voiture, nous limiterons les vitesses et nous nous efforcerons de permettre un stationnement efficace, et non pas anarchique, tout en répondant aux besoins observés par ailleurs.

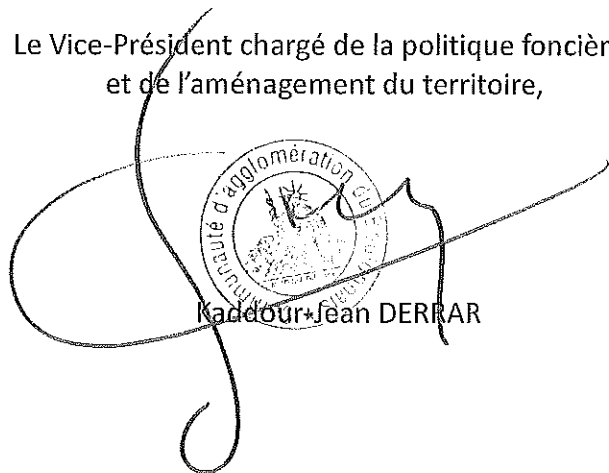
Au sujet du programme et de sa densité, nous respectons le principe du SCOT, qui est par ailleurs notre critère communautaire pour la démarche ZAC habitat. Nous notons votre remarque à propos de la densité, mais aussi la réflexion à mener en ce qui concerne l'habitat participatif qui connaît un certain succès et présente des avantages en termes de développement durable et de densification. Nous ne manquerons pas d'évoquer ce point avec Monsieur le maire de Baincthun.

La gestion des eaux pluviales constitue un point important. Plusieurs pistes sont évoquées pour minimiser les rejets à la parcelle : puits d'infiltration, citernes de récupération des eaux pluviales, toitures végétalisées, mais aussi une limitation au maximum des surfaces imperméabilisées. Les travaux en cours sur ce sujet guideront les choix techniques.

Je sais pouvoir compter sur votre appui et celui de vos techniciens pour la suite de la vie de ce projet important pour la commune et pour l'agglomération boulonnaise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président chargé de la politique foncière
et de l'aménagement du territoire,



Kaddour Jean DERRAR